

Assises Professionnelles du Livre

A l'heure du numérique

**25 novembre 2009
Maison de la Mutualité**

Programme

14h00-14h15 : Accueil et discours de bienvenue

Serge Eyrolles, président du SNE

14h15-14h45 : Introduction par la commission Numérique du SNE

Virginie Clayssen, présidente

Patrick Gambache, vice-président

14h45-15h30 : La vision allemande : retour d'expérience sur Libreka

Intervenant : Ronald Schild, Libreka

15h30-15h45 : Questions/réponses

Pause 15h45-16h00

16h00-16h45 : Innovation éditoriale et numérique, un duo gagnant ?

Intervenant : Jeremy Ettinghausen, éditeur numérique Penguin UK
des expérimentations « We tell stories » et « We make stories »

16h45-17h00 : Questions/réponses

17h00-17h45 : Le projet ARROW

Intervenant : Piero Attanasio, Association des éditeurs italiens

17h45-18h00 : Questions/réponses

18h00 : Mot de conclusion

Accueil et discours de bienvenue

Serge Eyrolles, *Président du SNE*

Je vous remercie d'être venus si nombreux pour ces troisièmes assises professionnelles du Livre, ce qui confirme, s'il en était besoin, à quel point le numérique vous intéresse.

Auditionné ce matin par une bonne trentaine de membres de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, j'ai constaté un véritable fossé entre les problèmes que nous rencontrons et la politique menée en matière de numérique : pour éviter de rater le virage comme la musique, il est impératif que ceux qui nous gouvernent comprennent celui de l'écrit.

S'il n'y avait pas encore urgence en 2008, désormais nous voyons qu'il existe bien une demande naissante et des offres ; et la dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français montre les attentes de plusieurs générations en termes de lecture numérique comme de contenus, sur des supports fixes ou mobiles qu'ils possèdent déjà.

Nous qui nous sommes battus, sous plusieurs ministres de la culture, contre le photocopillage, il nous faut maintenant gagner la bataille de l'écrit, face à ceux qui nous piratent sans vergogne et dans une certaine indifférence des pouvoirs publics : il faut absolument protéger les droits d'auteur, mais aussi faire en sorte que les contenus ne deviennent pas le monopole de quelques sociétés internationales.

Car comment pourrions-nous croire les dirigeants d'un certain moteur de recherche quand ils nous disent qu'ils veulent rendre la connaissance accessible au plus grand nombre, donc aider l'humanité à évoluer ? Dans ce cas, pourquoi ne nous entendent-ils pas quand nous leur expliquons qu'ils vont tuer la création s'ils ne respectent pas le droit d'auteur ?

Le ministre de la culture se rendra au début de l'année prochaine au siège social de Google, il doit entendre l'avertissement que lui lancent, avec nous, Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France, son prédécesseur Jean Noël Jeanneney ou Marc Tessier, qui préside la commission sur la numérisation des livres.

Les débats que nous aurons aujourd'hui seront sans doute un peu techniques. Nous nous interrogerons sur ce qu'est un livre numérique, essayant de discerner, au-delà des questions de protection, de prix et de TVA, ce qu'il advient d'un même contenu et où commence le service lorsqu'on lui ajoute un peu d'audio, de vidéo et d'interactivité.

Nous devons aussi nous demander quel est le modèle économique et quel doit être le prix d'un livre numérique, au regard des économies faites sur le stockage, la main-d'œuvre et le marketing, mais aussi en tenant compte du fait que certains auteurs, comme Marc Lévy, mettent désormais eux-mêmes leurs ouvrages sur Internet et n'ont plus besoin d'un éditeur.

Ce prix doit-il être 40 % moins cher qu'un livre papier, comme le souhaitent les internautes, ou seulement 15 %, si ce n'est plus cher ? Bien sûr, nous pensons que la TVA doit être identique, mais c'est loin d'être gagné, car pour l'Europe, un livre dématérialisé devient une prestation de service.

Dans tous les débats, il est bien évidemment très important de défendre les droits d'auteur, de montrer qu'ils sont destinés à protéger la créativité et la propriété morale de l'œuvre.

De très nombreuses questions se posent également sur la rémunération des auteurs, sachant qu'un internaute consulte un chapitre, voire une page, et que, pour l'instant, le seul droit gratuit est celui de citation, tout le reste devant être rémunéré. D'ailleurs, comment trouver les moyens d'identifier ce que consultent les internautes ? Faudra-t-il faire usage de l'ISBN à chaque page ?

Dans la plainte que nous avons déposée, seuls après les Américains, contre le fameux moteur de recherche, le jugement sera rendu le 18 décembre et Google le craint, à juste titre, mais faudra-t-il ensuite porter le débat sur le territoire américain au motif que l'Internet est mondial ?

Nous avons, en France, la chance de disposer d'un très riche réseau de libraires qui font un travail formidable. Il nous faut faire en sorte de leur renvoyer les commandes de livres numériques, afin qu'ils soient rémunérés comme pour des livres papier.

L'édition française doit par ailleurs proposer une offre bien plus importante : soit on laisse Google et Amazon occuper tout le marché mondial, soit on se bat comme nous le faisons aujourd'hui pour qu'il existe une offre française, voire européenne. Nous devons être capables de mettre tout notre fonds à la disposition des lecteurs, c'est un enjeu essentiel et même une question de survie. Nous y travaillons beaucoup et les membres du syndicat sont extrêmement mobilisés.

Mais il faut aussi savoir quelle est la position du gouvernement en matière de numérique d'autant que le coût de la numérisation n'est pas négligeable. On estime le fonds disponible à un million

d'ouvrages, c'est-à-dire le total de ceux qui donnent lieu chaque année à une rémunération d'ayants-droits.

Actuellement, les éditeurs français proposent 40 000 livres numériques, dont 16 000 via Gallica. Dans le cadre du grand emprunt, il est prévu une aide de 4 milliards d'euros pour le numérique en général, de 750 millions pour le patrimoine et de 150 millions pour le patrimoine écrit. Je crois que cette somme pourrait être largement consacrée à la numérisation.

Pour sa part, le Centre national du livre a consacré depuis 2 ans 20 millions d'euros à la numérisation des ouvrages sous droits et hors droits, dont un dixième de cette somme est allé aux éditeurs pour la numérisation de 20 000 livres. Certes, 40% à 50% du coût restent à la charge de l'éditeur, mais il est vraiment indispensable de développer l'offre et la part des éditeurs dans ces financements pourrait être plus importante. Je vous invite donc à déposer des dossiers au CNL, de demande d'aide à la numérisation.

Le sujet des œuvres orphelines et des œuvres épuisées est aujourd'hui d'actualité. C'est bien là que Google s'engouffre en proposant de donner une deuxième vie à ces œuvres, à son profit. Il s'agit surtout d'un marché considérable de millions d'ouvrages dans le monde, donc d'un véritable « fromage » pour les moteurs de recherche.

Si je mets en cause Google, c'est parce que je trouve que son attitude vis-à-vis de nous n'est pas correcte, qui ne sommes que des « nains » à côté de celui qui apparaît en page d'accueil lors de la très grande majorité des accès à Internet.

Pour autant, la France joue un rôle de leader en Europe et il nous appartient de montrer que nous sommes capables, avec nos règles, nos normes, notre passion, notre dynamisme, de résister à ce tsunami bien plus commercial qu'intellectuel. Pour résister, nous devons organiser des réunions comme celle-ci, débattre entre nous, mais aussi avec les représentants des moteurs de recherche, car on n'avancera pas uniquement par des procès. Je me réjouis que le Syndicat national de l'édition montre aujourd'hui toute l'importance qu'il accorde à ce sujet.

Introduction par la commission numérique du SNE

Virginie Clayssen, présidente de la commission Numérique

Si nos premières Assises étaient placées sous le signe de l'expérimentation, ce temps semble désormais révolu.

L'année 2009 a été, pour l'édition, sur le plan des questions numériques qui nous rassemblent aujourd'hui, très riche en événements, en annonces, et, du côté de la commission Numérique du SNE, en réflexions et en travaux. Et c'est nécessaire. Et il faut que nous allions, très vite, plus loin, dans nos réflexions et dans nos actions.

La révolution numérique est là. Elle touche tous les secteurs d'activité, et tout particulièrement les secteurs culturels.

Il n'est plus temps de s'interroger sans fin sur l'avenir du livre, il est temps de l'inventer. Il n'est plus temps de regretter un monde qui nous permettait de faire notre métier d'une manière assez similaire aux générations qui nous ont précédés.

Non que l'édition n'ait pas connu, avant cette révolution numérique, des transformations importantes. Mais celle que nous vivons aujourd'hui est d'une toute autre ampleur, pour les éditeurs, mais aussi pour les auteurs, les libraires, les distributeurs, les diffuseurs, et les lecteurs.

L'apparition du livre numérique et des liseuses, le développement progressif d'usages de lecture sur de nombreux types de terminaux mobiles, n'est que l'aspect le plus visible et le plus médiatisé de cette révolution.

Ce que Milad Doueïhi appelle la «grande conversion numérique» a commencé. Plus tardivement et plus timidement en France qu'aux Etats-Unis, où le marché du livre numérique connaît un développement rapide, qu'au Japon, où les habitudes de lecture se sont déjà beaucoup modifiées, ou qu'au Royaume-Uni où l'offre numérique est déjà abondante et diversifiée.

Ce mouvement a commencé il y a plus d'une dizaine d'années, de façon moins médiatisée, dans l'édition professionnelle – technique, médicale, juridique. Si l'on en parle aujourd'hui davantage dans les médias, c'est parce qu'il touche l'édition grand public comme la littérature générale, secteur emblématique dont nombre d'entre nous, arguant de la perfection de l'objet livre, de notre attachement aux expériences sensorielles que celui-ci procure, pensaient qu'il ne s'accommoderait que difficilement de la lecture numérique. Or, on s'aperçoit qu'il y a tout un public pour lire toutes sortes de livres, sur toutes sortes de terminaux.

De cette révolution, les éditeurs prennent aujourd'hui la mesure. Leur formation ne les avait, a priori, que peu préparés à s'intéresser de près aux ordinateurs, aux réseaux, à la technologie. Le monde des lettres a généralement peu d'affection pour celle-ci, même si elle s'est imposée progressivement dans nos métiers : traitements de texte pour les auteurs, logiciels de mise en page pour les étapes qui vont de la maquette à la fabrication, utilisation de bases de données et de systèmes d'informations complexes chez les distributeurs, les libraires et dans les bibliothèques, ainsi que dans les maisons d'édition dès qu'elles dépassent une certaine taille. Simplement, jusqu'à une époque récente, tout cet attirail technologique semblait s'effacer une fois produit l'objet ultime, le livre imprimé, une fois que celui-ci était entre les mains de son destinataire final, le lecteur. Son livre acheté dans une librairie, une maison de la presse, un hypermarché, ou arrivé par la poste, le lecteur pouvait tout ignorer de ce déploiement technologique. Ignorer la manière dont son achat était mémorisé dans le système informatique de son libraire, dans celui du distributeur qui l'approvisionnait, de l'éditeur client du distributeur, et répercuté jusqu'à l'auteur. Ainsi, le lecteur se tenait loin de la technologie.

Tout cela change. Non seulement parce que certains lecteurs désirent aujourd'hui disposer de versions numériques de leurs livres, pas nécessairement pour se détourner à tout jamais des livres imprimés, mais essentiellement pour pouvoir bénéficier des commodités offertes par la lecture sur un terminal électronique. Ces commodités sont connues, elles sont liées à la mobilité, au faible encombrement et au faible poids, qui permettent d'emporter en voyage plus de livres numériques que l'on ne pourra en lire ; à la mise en réseau, la possibilité de lectures connectées et partagées étant encore peu exploitée mais étant probablement appelée à se développer ; à l'enrichissement des contenus, permettant une interaction entre l'écrit, l'audio, la vidéo...

Autre chose a changé, et cela concerne tous les livres, numériques ou imprimés : de plus en plus de lecteurs utilisent le web pour trouver, choisir et commander des livres.

Le web leur permet non seulement de repérer des lectures, mais également de les commenter, via les blogs et les réseaux sociaux. C'est un véritable défi pour les libraires qui sont de plus en plus nombreux à prolonger l'activité de recommandation et de mise en avant des livres qu'ils effectuent dans leurs librairies bien réelles par une activité en ligne, sur des sites qui, progressivement, intègrent une offre numérique.

Une fois numérisés, les livres ne sont plus seulement lisibles par des êtres humains, ils le sont aussi par des robots.

Il est ainsi possible d'indexer leur contenu et ensuite de rechercher non seulement, par son titre,

son auteur, son éditeur, un livre dont on connaissait l'existence mais aussi dans le texte même du livre et donc de pouvoir trouver, en réponse à une requête, parmi les résultats fournis par un moteur de recherche, la référence à des livres pertinents.

C'est ce qui a donné naissance au projet de Google de scanner, sans autorisation préalable des ayants droit, des livres du monde entier conservés dans des bibliothèques, et aux procès intentés par les éditeurs.

Le procès américain a débouché sur un accord entre Google et les associations d'auteurs et d'éditeurs américains, accord dont la version révisée vient seulement d'être rendue publique, et qui, après la protestation vigoureuse des éditeurs européens, ne concerne plus aujourd'hui que les livres de la sphère anglo-saxonne: Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie. Demeurent cependant inclus dans ce Règlement les œuvres non-américaines qui ont fait l'objet d'un enregistrement au Bureau américain du copyright. C'est le cas d'un grand nombre d'œuvres, dont les éditeurs et les auteurs demeurent donc inclus dans le Règlement.

Nous saurons dans quelques semaines si le juge américain valide cette nouvelle version du Règlement, nous connaissons aussi à la mi-décembre le verdict du procès intenté en France à Google par les éditions La Martinière, soutenues par le SNE et la SGDL.

C'est également sur l'indexation des contenus qu'est basée la recherche de livres dans Gallica, auquel participent volontairement les éditeurs avec l'accord des auteurs concernés et le soutien du CNL, pour permettre que des œuvres sous droits – et non uniquement des œuvres du domaine public – puissent apparaître en réponse aux requêtes des internautes. Le projet Gallica se poursuit. Pour quelques éditeurs, il a été l'occasion d'un premier contact avec la problématique de production et de mise à disposition de fichiers numériques : parler du numérique est une chose, y entrer de plain-pied en est une autre... Cela leur a permis de vérifier concrètement que le numérique impacte tous nos métiers et oblige chacun à résoudre quantité de problèmes.

Patrick Gambache, *vice-président de la commission Numérique*

Ce sont ces questions que nous avons décidé de traiter au sein de la commission Numérique du SNE. En effet, nous avons voulu créer un espace d'échange, de débat et de réflexion qui fonctionne plutôt bien puisque, sur une soixantaine d'inscrits, quarante participent régulièrement à nos travaux.

Bien évidemment, parmi les multiples problèmes, il nous a fallu choisir ceux que nous traiterions en priorité, que nous avons confiés à des sous-commissions.

L'une d'entre elles travaille plus particulièrement sur une question qui peut paraître technique et rébarbative mais qui n'en est pas moins très importante, celle des normes et des standards.

En effet, faute d'une standardisation, il sera impossible de développer une offre numérique digne de ce nom, donc l'ensemble de la chaîne du numérique. Nous avons absolument besoin de standards internationaux et je me réjouis que ces assises nous permettent de voir ce qui se fait dans d'autres pays et de travailler de façon commune et transverse.

Longtemps sous-estimées, les questions liées aux métadonnées sont aujourd'hui devenues essentielles pour les éditeurs, qui se demandent comment les faire passer jusqu'au client final et comment garantir des flux continus. Il paraît en particulier nécessaire d'automatiser un certain nombre de choses afin d'éviter les blocages.

Nous nous intéressons également à tout ce qui a trait aux formats de fichiers, en particulier à ce que l'on appelle les fichiers ouverts, à partir de l'idée que nous devons là aussi aller directement vers les formats internationaux largement présents sur les marchés.

Nous devons aussi faire œuvre de pédagogie car un grand nombre de questions nous sont posées par des non-spécialistes, qui sont avides de comprendre. Nous travaillons beaucoup avec des développeurs de logiciels et de matériels, en particulier afin d'améliorer la lisibilité et l'ergonomie des tablettes de lectures. Pour avancer, un éditeur doit absolument disposer de ces connaissances et de cette culture commune avec les développeurs.

C'est dans le même esprit que nous participons à des groupes de travail avec des libraires mais aussi avec des représentants de bases de données comme Électre.

Un autre groupe de travail réfléchit aux modèles économiques – vente de livres entiers ou par chapitres, abonnements, bouquets – et à toutes les problématiques de fixation des prix, de TVA, etc. Ce sont également des sujets très importants pour développer l'offre, faire avancer les choses et nous assurer. Nous voulons que l'ensemble de la chaîne, de l'auteur au libraire en passant par le distributeur, puisse continuer à vivre au sein du numérique.

Il nous faut bien sûr du temps pour traiter des questions aussi importantes. La sous-commission en charge des normes et des standards y travaille depuis près de sept mois. Un atelier devrait être organisé au premier trimestre 2010 afin de déboucher sur des préconisations. La deuxième sous-commission devrait également rendre compte de son travail dans le courant de l'année prochaine.

Je me réjouis que la commission Numérique soit un lieu de débat d'idées et d'échanges très riches. Dans ce cadre, nous avons besoin de comprendre ce que font les autres et je suis heureux que cette journée véritablement européenne nous permette d'entendre des intervenants allemand, italien et britannique : Ronald Schild nous dira ainsi où en est le projet Libreka ; Jeremy Ettinghausen nous présentera les projets innovants auquel il travaille depuis longtemps ; enfin, Piero Attanasio nous expliquera en quoi le projet Arrow, soutenu par la Commission européenne, permet de répertorier et de mieux diffuser les œuvres épuisées et orphelines.

La vision allemande : retour d'expérience sur Libreka

Ronald Schild (*Libreka*)

C'est en réponse au lancement de *Google book search*, que l'on appelle également bibliothèque Google, que l'association allemande des éditeurs et libraires Börsenverein m'a demandé de travailler au projet de recherche de livres Libreka.

Animé par la volonté de maîtriser le contenu numérique, Börsenverein a lancé très tôt le projet Libreka, ce qui nous a permis d'être bien placé pour occuper une part de marché importante au moment où ce dernier décolle. Si nous avions démarré ne serait-ce que deux ou trois années après, il aurait été trop tard et les projets de coopération auraient été plus difficiles à mener.

Les chiffres fournis par l'association des éditeurs américains montrent une croissance extraordinaire des quelques éditeurs spécialisés dans le livre électronique. En 2007, les ventes d'e-books étaient presque impossibles à mesurer puisqu'elles représentaient de 0,1 à 0,3 % du marché.

En 2008, elles atteignaient 2 % de l'ensemble des ventes de livres. En 2009, elles se situent entre 4 et 5 % ! Il s'agit tout simplement du taux de croissance le plus rapide que l'on ait jamais connu pour quelque support que ce soit : il a fallu bien plus de temps pour passer du CD à la musique numérique. Désormais, plusieurs éditeurs américains très importants vendent plus de livres électroniques que de livres imprimés. Lors de la dernière foire de Francfort, pour la première fois une majorité d'experts a annoncé que, dans les dix années à venir, les ventes de livres électroniques dépasseraient celles de livres physiques.

Parce qu'il a prévu l'impact de la révolution numérique sur le marché du livre, le Börsenverein s'est demandé à quoi ressemblerait ce marché à l'avenir. Aux États-Unis, il est dominé par un seul acteur, Amazon, qui en détient, d'après des estimations 70 % et qui le régule. Si rien ne change, on peut s'attendre à ce que Google, Amazon et peut-être Apple maîtrisent l'ensemble du marché et en écartent certains acteurs qui y sont depuis des décennies. Il est donc important de définir des règles du jeu équitables, permettant à tous ceux qui le souhaitent d'y être présents.

La technologie a déjà beaucoup évolué depuis l'apparition de l'e-book et il est aujourd'hui évident que ceux qui n'imaginaient pas que les gens s'adaptent et liraient des livres sur des supports électroniques se trompaient.

Un ami, directeur d'un grand label musical, a cru voir arriver la fin du monde quand, deux jours après qu'il a offert un ipod à sa petite-fille, celle-ci lui a demandé dans quelle poubelle elle devait jeter les CD...

De même, les études montrent que lorsque les consommateurs commencent à lire sur des dispositifs électroniques il leur faut très peu de temps pour oublier le livre papier. Les acheteurs ne nous disent pas autre chose : seul le premier livre est difficile à lire, une fois que l'on a franchi le pas, ce type de lecture devient naturel et l'on renonce assez facilement à ces empilements de livres qui encombrer nos intérieurs.

La question est donc bien aujourd'hui celle du passage de la bibliothèque au marché du numérique. De ce point de vue, la sélection des ouvrages et leur nombre sont des données importantes. Or, aujourd'hui, avec 14 000 e-books, Libreka ne représente que 1 à 1,5 % du total des livres imprimés en Allemagne. Même Amazon, avec 300 000 ouvrages, n'atteint que 10 % du marché américain. Pour les consommateurs, c'est tout bonnement inacceptable, d'autant qu'un très grand nombre d'ouvrages ont été numérisés ces quinze dernières années, souvent à l'initiative de personnes privées, et que l'on trouve, sur RapidShare ou BitTorrent, quasiment tous les livres en allemand que l'on souhaite. Dès lors, on comprend pourquoi celui qui veut trouver un livre électronique ne se tourne pas vers les plates-formes officielles mais clandestines.

Les éditeurs doivent donc redoubler d'efforts, en particulier pour que les best-sellers et les nouveaux livres soient publiés de manière électronique, mais aussi pour numériser leurs fonds de tiroirs. Lorsque quelqu'un se rend dans une librairie, c'est le plus souvent pour trouver un livre qu'il a déjà choisi. Il est déçu s'il ne le trouve pas et il risque fort alors de le télécharger illégalement.

Pour moi, les DRM sont la principale menace qui pèse sur les ventes légales de livres électroniques. Il est quand même particulièrement lourd et contraignant, une fois que l'on a déjà accompli toute la procédure d'inscription et de paiement sur Libreka, de devoir à nouveau s'enregistrer pour télécharger un logiciel permettant d'accéder à un ouvrage sur son PC et même pas directement sur une tablette. Qui plus est, en recourant à certains DRM, on exclut de facto tous les utilisateurs d'iphones ou du nouveau système de téléphonie de Google, mais aussi tous les possesseurs de terminaux de jeu. Ce n'est véritablement pas la bonne approche pour promouvoir le contenu électronique légal, d'autant que les DRM obligent le consommateur à accepter des

contraintes, par exemple s'il souhaite prêter le livre, ce qu'il jugerait inacceptable pour un livre traditionnel.

En fait, les DRM nuisent à la qualité du livre électronique. Comment espérer, dans ces conditions, que le consommateur accepte de payer un prix élevé ?

C'est pour toutes ces raisons que je prêche contre l'utilisation des DRM, le watermarking ou les DRM sociaux me paraissant préférables pour le consommateur.

Nous essayons d'être une plateforme universelle, ce qui suppose différents formats disponibles, pour couvrir tout le marché.

Tout libraire ou tout éditeur peut installer des widgets pour faire apparaître les mêmes fonctionnalités sur son site, avec des référencements sur plus de cent mille titres permettant des échantillons de lecture, la découverte de certains passages. Les libraires peuvent ainsi inclure Libreka sur leur site et y faire des recherches comme sur Amazon, avec une pré-visualisation du livre. Ils peuvent aussi créer leurs bases de clients, mais également utiliser notre base de données pour vendre leurs e-books, qui tous apparaissent sur le site. L'achat est en effet possible sous format électronique ou papier : 14000 des 112 000 livres sont des e-books.

Nous sommes une plateforme, c'est-à-dire qu'un livre vendu sur Libreka est vendu par un libraire, qui reste un référent pour le client, à qui il délivre une facture. C'est le seul modèle qui fonctionne de cette façon sur le marché, c'est également le plus rentable pour les libraires (+20% de marge), y-compris concernant les livres électroniques. Quelle que soit la capacité technologique du libraire, des adaptations sont possibles.

La façon la plus pratique de distribuer des e-books dans des magasins « physiques », comme une librairie, est encore de permettre un téléchargement direct sur une carte SD ou une clé USB, sans inscription préalable.

Reste à savoir si le client y est prêt. C'est pourquoi nous venons de lancer une expérimentation en ce sens. Nous savons que les clients aiment aussi butiner parmi les rangées de livres, discuter entre eux ... Une fois le livre trouvé et compulsé, il leur sera possible de l'acheter en version électronique, mais peut-être préféreront-ils commander en ligne.

Un grand nombre de maisons d'édition participent à Libreka, principalement allemandes, et si le niveau des ventes est pour le moment assez bas, cela peut changer très rapidement. Ce qui compte, pour les éditeurs comme pour les libraires, c'est d'y être prêts, à un moment où Apple s'apprête à entrer sur ce marché aux côtés d'Amazon et Google. Il faut donc accélérer le processus, de façon à ce que tous les livres puissent être disponibles sur Libreka.

Questions de la salle

Combien de libraires utilisent Libreka ?

Ronald Schild

On compte 600 libraires environ. 14 000 titres électroniques sont en vente, les deux tiers sous format Pdf, dont la mise en page et la façon de véhiculer l'information conviennent particulièrement aux livres scientifiques. L'autre format (epub), bien que très adaptable, a besoin d'un développement supplémentaire pour être en mesure de représenter tous les contenus de façon satisfaisante. Mais tel était aussi le cas du HTML au début des années 90, et on peut imaginer qu'à l'avenir seuls les éditeurs scientifiques en resteront au format Pdf.

Quel est le prix d'un e-book sur Libreka ?

Ronald Schild

La loi s'applique aux e-books comme aux livres imprimés : c'est l'éditeur qui en établit le prix, que les distributeurs doivent accepter. De fait, cela n'est pas universellement accepté, et on peut imaginer que cette situation changera lorsqu'Amazon arrivera sur le marché. Pour le moment, le prix correspond au prix le plus bas pour un livre imprimé, c'est-à-dire le prix d'une édition de poche. Concrètement, 90 des e-books sont vendus moins de 10 euros.

Au total, avec ce modèle économique, quel pourcentage reversez-vous au libraire?

Ronald Schild

Je vous rappelle que nous ne sommes qu'une plateforme de rencontre entre éditeurs et libraires. En ce sens, nous ne fonctionnons pas avec des licences, mais en prélevant 5% de la transaction. La règle générale est que les éditeurs laissent 25% au libraire, prenant eux-mêmes 70%. Cette répartition, qui s'applique sur le prix de vente, peut varier de quelques pourcents en cas de DRM.

Quid de la rémunération des auteurs ?

Ronald Schild

Cela dépend des contrats entre auteur et éditeur. Souvent les auteurs bénéficient du même pourcentage que pour l'imprimé.

Les prestataires Internet tirent-ils profit de la numérisation ?

Ronald Schild

Force est de constater qu'une grande part du chiffre d'affaires des fournisseurs d'accès provient des téléchargements. Notre but est d'empêcher le piratage et les téléchargements illégaux, c'est

pourquoi nous avons mis en place un groupe de travail à cet effet, rassemblant opérateurs télécom et détenteurs de droits d'auteurs numériques.

[Pouvez-vous nous en dire plus sur les widgets ?](#)

Ronald Schild

Destinés aux libraires et aux éditeurs, les widgets seront bientôt disponibles pour n'importe quel site Internet, de façon à pouvoir effectuer une recherche gratuitement sur l'ensemble des livres disponibles. Nous sommes une société privée, au service de l'industrie du livre. La base de notre business model est de promouvoir les ventes sur Libreka.

[Avez-vous déjà rencontré des problèmes de contrats ?](#)

Ronald Schild

Pas vraiment, dans la mesure où cela est du ressort de l'éditeur. Mais nous savons qu'il existe certains problèmes avec les droits étrangers, dans la mesure où les droits électroniques ne sont pas forcément inclus dans le contrat standard.

[Je vous félicite d'avoir pensé à garder tous les intermédiaires de la chaîne de vente, mais ne pensez-vous pas que l'on va bientôt arriver à la vente directe depuis les maisons d'édition ?](#)

Ronald Schild

Je ne le crois pas, l'intérêt des éditeurs étant de fédérer tous les livres sur une même plateforme. Et puis personne ne sait, dans le public, quelle maison d'édition vend tel auteur. Le problème qui se dessine, réside plutôt dans le canal de distribution, avec la menace représentée par ces nouveaux acteurs décidés à vendre du livre électronique : iTunes, Wall Mart, Carrefour...

Allez-vous lancer votre plateforme à l'étranger ? Par ailleurs, quelle est, à votre avis, la plateforme la plus intéressante en France actuellement ?

Ronald Schild

Nous sommes un tout petit acteur sur le marché ! Pour l'instant, notre mission reste d'offrir en Allemagne des services à l'industrie du livre. Pour ce qui est de la France, Amazon et Apple représentent une grande force de frappe en matière de vente de livres électroniques, en attendant Google, bientôt la plus grande librairie au monde...

Je m'interroge sur cette lenteur du développement de l'e-book, comparativement au téléphone mobile par exemple, dont les ventes ont explosé lorsque les prix se sont démocratisés.

Ronald Schild

C'est vrai, mais le prix des lecteurs reste aujourd'hui encore prohibitif. Nous pensons, pour devenir attractifs, qu'ils doivent être vendus moins de cent euros. Cela dit, les téléphones mobiles de type Android ou iPhone sont tout à fait adaptés à cet usage car ils offrent d'ores et déjà un bon confort de lecture.

Envisagez-vous une offre avec abonnement permettant un accès aux livres pendant un temps limité ?

Ronald Schild

Nous n'en sommes qu'aux prémises du business model relatif aux livres électroniques. Toutes sortes d'options restent possibles, sachant que le marché n'est pas encore arrivé à maturité.

Innovation éditoriale et numérique, un duo gagnant ?

Jeremy Ettinghausen, (*Penguin*)

J'exerce depuis quatre ans la fonction d' « éditeur numérique » chez Penguin Books. Cette maison d'édition, qui depuis 1935 propose « des livres intelligents à prix intéressants », a toujours mis l'innovation au cœur de sa stratégie.

Penguin Books, qui aime prendre des risques, m'a donc chargé d'explorer le territoire de l'édition numérique, et de proposer de nouvelles orientations intéressant aussi bien la société Penguin Books, que ses auteurs et ses lecteurs.

Mon exposé aujourd'hui n'est pas un manifeste en faveur de l'édition numérique, mais simplement une présentation rapide des divers projets que nous avons lancés ces dernières années dans ce domaine, et des enseignements que nous avons retirés de ces expériences.

Certaines d'entre elles ne sont d'ailleurs peut être pas directement transposables au marché français, mais il me semble néanmoins que le numérique affecte les mentalités partout dans le monde et que les enjeux du livre numérique concernent les producteurs de contenus du monde entier, et pas seulement les seuls marchés anglais et nord-américain.

C'est à dessein que j'emploie l'expression « producteur de contenus », car elle permet de rendre compte du fait que les livres s'inscrivent dans un panorama des loisirs et de l'information toujours plus vaste, et qu'aujourd'hui nos concurrents ne sont plus seulement les autres maisons d'édition, mais bien quiconque est susceptible de toucher le consommateur sur le net ou dans l'univers de ses loisirs.

Chez les enfants, le temps consacré à la lecture est ainsi fortement concurrencé par Playstation et Wii, Facebook et Youtube qui viennent s'ajouter aux activités traditionnelles de loisirs telles que le cinéma ou la télévision.

Parallèlement, on trouve maintenant chez les distributeurs traditionnels de livres autre chose que des livres, puisqu'on y vend des DVD, des CD voire des jeux vidéos.

Amazon, par exemple, réalise la majorité de ses ventes hors secteur livres. Si l'on tape « Alice au pays des merveilles » dans leur moteur de recherche, le livre imprimé est proposé en quatrième rang, après le DVD.

Aussi Penguin Books doit-il continuer à innover, non seulement dans la présentation de son produit de base, le livre imprimé, mais aussi dans le domaine du numérique, afin que notre maison d'édition, ses auteurs et la lecture elle-même restent au cœur des loisirs du consommateur numérique du 21^{ème} siècle.

Penguin Books, à travers ses expérimentations, souhaite bien sûr marquer de son empreinte ce nouveau secteur, mais souhaite surtout développer les outils et le réseau qui lui permettront de continuer à publier en utilisant toutes les possibilités du numérique. Penguin Books souhaite être reconnue et rentable dans le domaine de l'édition traditionnelle, mais également dans celui du numérique. C'est la raison pour laquelle ces expériences ont été engagées.

Le projet « a million Penguins », fut une première tentative, courageuse mais vouée à l'échec, visant à produire un roman participatif ouvert à tous.

A l'origine, nous avons lancé un concours (« Penguin remixed ») destiné aux musiciens et DJs, invités à se saisir d'échantillons de livres audio et à utiliser ces fichiers pour créer des compositions originales. La participation à ce concours fut importante et Penguin Books félicité pour avoir permis au public de jouer avec ses contenus.

Nous avons alors lancé cette opération avec l'aide d'étudiants de l'université De Monfort, en espérant, à tort, qu'un bon livre pourrait émerger d'une création plurielle.

On peut toutefois considérer que le projet fut un succès si l'on se réfère à l'engouement qu'il a suscité : le serveur informatique s'étant trouvé débordé dès le premier jour avec cinquante demandes d'accès par seconde !

Au bout de cinq semaines, 1 700 personnes avaient proposé ou modifié des portions de texte à 11 000 reprises, formant un roman évolutif de 55 000 mots, sans doute pas l'un des plus lus au monde, mais certainement pas l'un des plus « écrits »...

Au bout de trois semaines l'un des contributeurs commença à insérer de discrètes références à des bananes dans le texte. Artiste ou terroriste, la question fut posée à la communauté, qui décida finalement de créer une version « banane » du roman, et cet auteur pu ainsi continuer à intervenir comme bon lui semblait.

Les conclusions que nous avons retirées de cette première expérience concernent l'usage d'Internet plutôt que le meilleur moyen d'écrire un roman.

Internet permet de facto, à des inconnus de travailler ensemble sur un même projet et ce, de façon désintéressée. Nous avons également appris que la marque Penguin pouvait trouver sa place dans l'univers numérique et que le public appréciait cette démarche expérimentale.

Nous avons aussi beaucoup appris de l'expérience « We tell stories », engagée après que j'ai entendu un brillant exposé consacré aux « alternate reality games » (ARG), c'est-à-dire aux jeux interactifs développés sur différents médias et plateformes.

Le public est placé au cœur du récit, nourri de mails et de SMS en temps réel, et peut avoir à se déplacer dans le monde réel pour y résoudre des énigmes. Dan Hon, l'orateur, avait cité l'exemple de cinq membres de la communauté des joueurs qui avaient rédigé et autoédité un roman de 75 000 mots de façon à accéder à une bibliothèque où était caché l'un des indices du jeu... Une telle motivation des lecteurs-joueurs fut une révélation: nos lecteurs pourraient s'engager dans les histoires que nous publions.

C'est ainsi qu'a été lancé, *We tell stories*, en mars 2008. Ce projet de fiction interactive visait à créer une relation durable avec le lecteur, à l'aide d'indices à relever, comme dans un ARG, avec principalement l'utilisation de divers outils numériques.

Pendant six semaines, six auteurs maison ont composé six textes en utilisant différentes fonctionnalités du Web, qu'il s'agisse de blogs, de twitter, d'infographies ainsi que d'un site où l'on pouvait suivre pour l'un des auteurs l'avancée de la narration au fur et à mesure de sa création.

La première de ces six histoires est celle qui a, métaphoriquement, fait couler le plus d'encre chez les internautes : il s'agit de « The 21 steps », de Charles Cummings, qu'il fallait lire à l'aide de Google maps, où l'on pouvait suivre en direct les évolutions du héros avec son GPS dans Londres, puis en Angleterre.

Plus de 200 000 personnes ont lu tout ou partie de ce récit en ligne, un nombre rarement atteint pour une édition papier !

La communauté enseignante l'a d'ailleurs utilisée, afin d'intéresser les enfants à la lecture, avec des histoires liées à des lieux réels. La gratuité de Google maps et la diffusion massive des téléphones portables équipés de GPS, offrent dans ce domaine des possibilités de développement extraordinaires pour l'avenir.

Les médias ont largement fait état de cette expérience, qui voyait une maison d'édition sortir de l'univers fermé de l'imprimé pour s'ouvrir à la culture numérique, prouvant que les éditeurs étaient capables, en innovant, de faire face à la concurrence on line.

Nous avons montré que nos auteurs, nos livres, nos histoires pouvaient pénétrer la culture numérique et y trouver une nouvelle visibilité. Nous sommes ainsi sortis du seul créneau des rubriques « livres » des journaux et des magazines.

Nous avons aussi appris que l'une des meilleures façons de faire la promotion d'un livre et de son auteur est de proposer un contenu qui se prête à l'échange et au débat.

We tell stories était avant tout une expérience sur le plan du design, de l'utilisation des technologies nouvelles et du marketing, avant d'être réellement rentable.

L'expérience que nous menons depuis juillet dernier, *We make stories*, n'est pas uniquement une expérimentation ; elle comporte également un business model.

A l'instar de l'industrie musicale qui s'est vue obligée de diversifier ses sources de revenus (produits dérivés, vidéos, sonneries de téléphone, etc), nous nous sommes interrogés sur ce que nous pourrions proposer de plus que la seule vente de livres. L'idée nous est venue que nous pourrions vendre de la créativité ou, plus exactement, un service apte à promouvoir la créativité.

C'est ainsi que nous avons développé, avec une équipe de designers interactifs, *We make stories*, qui peut se définir comme un service de fabrication d'histoires pour enfants.

Sur ce site, six outils leur permettent de créer différentes d'histoires ; le premier outil peut être essayé gratuitement et les autres sont acquis en une seule fois pour un prix équivalent à celui d'un livre papier pour enfants. En concevant le site, nous avons beaucoup réfléchi à son esthétique et nous nous sommes éloignés de l'imagerie traditionnelle des publications enfantines.

Nous voulions en effet nous adresser à des enfants qui n'ont pas nécessairement grandi dans un univers de livres mais pour qui, en revanche, l'ordinateur est un élément incontournable.

Nous voulions mettre à disposition des histoires amusantes et faciles à créer, tout simplement parce que nous sommes persuadés que raconter des histoires fait partie de l'apprentissage de la lecture et que nos activités futures d'éditeurs dépendent du développement d'une nouvelle génération de lecteurs.

Nous avons eu des réactions positives de la presse et nous sommes heureux de voir que les mêmes enfants reviennent régulièrement sur le site pour créer de nouvelles histoires. Il est également intéressant de voir les types d'histoires qui sont créées, la séparation des sexes étant ici assez évidente : les histoires des garçons parlent de héros, de méchants avec de fréquentes

explosions, les histoires des filles parlent d'amour, de mariage et de bébés... Toutefois, mon fils de six ans a écrit la semaine dernière sa première lettre d'amour en utilisant l'un des outils du site...

Car l'objectif de *We Make Stories* est précisément de permettre aux enfants de libérer leur créativité.

De nombreux sites leur permettent déjà de dessiner ou de créer leur propre film, mais je n'ai rien trouvé qui leur permette de raconter leurs propres histoires, ce qui est précisément le métier des éditeurs. Alors pourquoi ne pas développer cette compétence sur le réseau numérique ?

Au cours de mon exposé, j'ai utilisé le mot « jeu » presque autant que le mot « livre ». Chez Penguin Books, nous consacrons beaucoup de temps à visionner des films, des pièces de théâtre, ou des programmes de télévision afin d'analyser les tendances et d'essayer de prévoir de nouvelles opportunités littéraires/éditoriales.

Peu d'entre nous considèrent toutefois que nous devrions également nous tourner vers l'industrie des jeux vidéo, dont le développement est très récent. Pourtant, les producteurs de ces jeux mettent l'accent, comme les éditeurs, sur la qualité de la narration, sur la puissance des personnages et sur la force de conviction des dialogues. La différence tient au fait que les jeux offrent aux consommateurs de médias du XXI^e siècle un haut degré d'interactivité et d'immersion ainsi que, avec la croissance du nombre des joueurs en ligne, un partage d'expériences qu'il n'est pas aisé de reproduire avec les livres imprimés.

Je ne suis pas du tout en train de suggérer que l'on renonce au papier au profit de la Playstation, mais je pense que nous devons nous intéresser maintenant aux nouvelles possibilités de publier et de distribuer par l'intermédiaire des jeux.

Ainsi, ces derniers mois, Penguin Books a passé un accord avec un éditeur de jeux pour produire un livre, et avec un autre pour produire des e-books interactifs pour la Nintendo DS. Notre version « roman » d'Assassin's Creed II est maintenant dans les bacs et Electronic Arts réalisera la semaine prochaine pour la Nintendo DS quatre livres cartouches, dont deux comporteront des auteurs Puffin.

Pour ma part, je trouve très excitant de penser que des millions d'enfants vont pouvoir intégrer nos e-books dans leurs loisirs grâce aux appareils qu'ils utilisent déjà quotidiennement : ce que nous voulons, ce n'est pas leur faire acheter un nouveau support ou une nouvelle technologie, mais simplement introduire le livre dans leur univers numérique.

Chez Penguin Books, l'idée que nous pouvons vendre d'autres produits à côté des livres fait son chemin et je pense que, dans les prochaines années, le logo de Penguin Books apparaîtra sur un grand nombre de produits digitaux.

Depuis un moment, j'ai utilisé le mot « histoires » plus encore que les mots « livre » et « jeu »... En effet, si la technologie du livre ne peut plus nous conduire bien loin, je suis persuadé que les techniques qui peuvent permettre de raconter des histoires ont encore un bon bout de chemin devant elles.

Questions de la salle

Votre projet nous rappelle que vous êtes éditeur numérique. Mais comment vous-même définissez-vous ce que vous faites aujourd'hui ?

Jeremy Ettinghausen les livres électroniques se développent et nous avons maintenant un directeur des ventes électroniques. Mon travail consiste à réfléchir aux nouvelles opportunités liées à ce contenu et aux nouveaux endroits où le proposer, mais aussi à trouver de nouveaux contenus à distribuer.

Il est assez logique d'avoir commencé la lecture numérique avec des enfants car ils sont les plus familiers de toutes les techniques. Pensez-vous désormais développer des projets en direction des adultes ?

Jeremy Ettinghausen

Si notre projet a pris cette direction, c'est en effet parce que les enfants sont à l'aise avec le monde numérique, mais aussi parce que, d'un point de vue commercial, il est plus facile de convaincre les parents d'acheter un contenu de qualité à destination de leurs enfants.

Nous réfléchissons bien entendu à ce que nous pouvons offrir aux adultes, aux lecteurs de livre papier comme aux autres. Les outils ne doivent pas concerner seulement le contenu mais aussi ce pour quoi les gens sont prêts à payer : la transformation du contenu en service. Et si une forte pression s'exerce sur le prix des contenus, les choses ne sont pas tout à fait identiques pour les services et les outils.

Un des problèmes les plus importants est de réussir à fixer l'histoire, dont on voit qu'elle change au gré des lecteurs. Dès lors que la culture va d'abord vers l'acquis, que peut-on garder du numérique tel que vous le décrivez lorsque les choses ne sont pas fixées ?

Jeremy Ettinghausen

Des organismes cherchent à préserver le contenu numérique. Les services d'archives et les bibliothèques disposent de nombreux ouvrages publiés par Penguin Books, je pense en particulier aux livres électroniques, c'est-à-dire à la transcription directe de fichiers imprimés en fichiers

numériques. On ignore quel sera l'avenir de la lecture si les gens ne veulent plus lire des romans de 300 pages. Dans ce contexte, ne faut-il pas se tourner vers des petits livres, avec des jeux et la possibilité pour chacun de participer ?

Si l'on veut imaginer ce que sera l'édition dans 20 ans, il faut explorer toutes les possibilités. Un des grands enseignements de ces projets, c'est que les auteurs ont plaisir à y participer. Parmi nos six auteurs, celui qui présente sans doute les plus grandes qualités littéraires, m'a dit que ce qu'il avait appris en créant cette histoire, c'était comment écrire hors du temps. En effet, certaines techniques d'écriture numérisée sont très intéressantes pour créer des fictions numériques.

[Je reviens sur le marché de la DS et des jeux vidéo. Avez-vous été impliqué dans le processus de création des jeux ? Comment avez-vous fait pour rechercher des parts de marché ? Comment ont été traitées les questions de droits d'auteur ?](#)

Jeremy Ettinghausen

S'agissant de la DS, dans le cadre du contrat sous licence, nous avons été impliqués dans les discussions autour du contenu mais nous n'avons pas développé de techniques. Le processus d'approbation était rigoureux et il impliquait tous les auteurs. Il ne s'agit pas de produire des données mais des cartouches, ce qui est bien plus compliqué. La prochaine génération des consoles portables offrira forcément un accès à Internet et cela donnera sans doute l'occasion de créer des fichiers de livres électroniques qui pourront être directement téléchargés. On peut donc imaginer que, d'ici deux ou trois ans, la DS devienne en fait une nouvelle liseuse, sans contrat de licence.

[Pensez-vous que tout ce qui rend le livre numérique plus convivial fera que les produits imprimés deviendront obsolètes et ne seront plus rentables ?](#)

Jeremy Ettinghausen

Pas du tout ! Même aux États-Unis, où le livre électronique représente déjà 5 % du marché, il reste quand même 95 % pour le livre traditionnel...

Aujourd'hui, il faut s'interroger sur la façon de créer des choses qui fonctionnent bien ensemble. C'est déjà ce que font plusieurs entreprises britanniques en s'efforçant d'ajouter aux livres électroniques quelque chose qui n'existe pas dans la version imprimée. On sait aussi que les éditeurs n'autorisent pas les lecteurs à faire avec le livre électronique ce qu'ils font avec le livre traditionnel, comme le prêter ou le gribouiller. Or, cela répond bien à un besoin, en particulier pour les blogs. C'est en ajoutant des fonctions et des fichiers supplémentaires que l'on fera en sorte que les utilisateurs acceptent de payer un prix plus élevé.

Considérez-vous que vous appartenez au monde des livres ou à celui des jeux vidéo ?

Jeremy Ettinghausen

Je travaille à partir du contenu avec des écrivains et des auteurs de fictions mais il serait dangereux de penser que je travaille uniquement dans le domaine du livre. Lorsque Penguin Books achète des droits pour un livre, il lui faut désormais penser d'emblée à différents produits numériques. Par exemple, pour un livre d'histoire militaire : à des cartes, à de l'interactivité et à la possibilité de le transformer en jeu.

Le projet ARROW

Piero Attanasio, (*Association des éditeurs italiens*)

La présentation que je vais faire du projet Arrow, dans lequel sont impliquées plusieurs organisations françaises, sera sans doute moins brillante que celle de mes prédécesseurs. Il est vrai que je travaille sur des thèmes plus ennuyeux comme les normes et les métadonnées...

C'est en 2006, à l'occasion d'une réunion sur le DOI, (Digital Object Identifier – identificateur d'objets numériques), qui se tenait à Oxford, en discutant dans un pub avec un collègue britannique, qu'a surgi l'idée d'analyser le passage du livre imprimé au livre électronique, qui va bien au-delà de sa seule transformation en fichier.

Sur le marché du contenu électronique, les consommateurs achètent non pas du contenu électronique, mais des droits d'utilisation numérique du produit : droit d'accéder, de télécharger, de copier, de distribuer, de transformer, etc. A chaque fois, une licence entre en jeu, implicite ou explicite. Le marché des livres physiques est fondé sur une bonne infrastructure (ISBN, bibliographies nationales, standard des métadonnées, etc.), permettant une chaîne d'approvisionnement très efficace. Le défi à long terme, pour le numérique, est de se doter d'une infrastructure similaire, avec un système d'identification fiable et des outils de manipulation des métadonnées. Il faut aussi résoudre les problèmes de gestion analytique, et pour cela savoir comment gérer les droits secondaires, dont la frontière avec les droits primaires devient floue.

Les bibliothèques demandent des outils permettant de rechercher des contenus numériques, mais aussi de s'informer sur les droits d'auteur, sur les œuvres épuisées ou orphelines. Partant de ce constat, un groupe d'experts de haut niveau a été constitué par la Commission européenne, aboutissant à la signature d'un protocole d'accord sur une vision à long terme, en préparation d'une massification de la numérisation.

On peut illustrer la nécessité de se doter d'outils de gestion des droits par l'exemple des œuvres orphelines. On pourrait d'ailleurs contester cette appellation, qui désigne une œuvre dont on n'arrive pas à retrouver l'auteur : les parents ne sont pas morts, c'est juste qu'on ne les trouve pas... Dans le cadre de ce projet, il s'agit donc de trouver les parents, et à défaut de s'occuper des enfants. Cela suppose une meilleure coopération entre bibliothèques et ayant droits, ainsi que de meilleurs outils de recherche.

C'est ce que se propose de faciliter le projet Arrow, avec l'indexation de toutes les informations liées aux droits pour chacun des livres et la création de registres des œuvres orphelines au niveau européen, permettant à tout éditeur et auteur de faire éventuellement valoir ses droits.

Le consortium Arrow rassemble divers partenaires tels que des bibliothèques nationales, des associations d'éditeurs et d'auteurs, des sociétés de gestion collective, un e-distributeur et trois agences ISBN.

Voir : <http://www.arrow-net.eu/>

Il s'agit de pouvoir accéder aux informations concernant les droits des livres en attente de numérisation. Concrètement, le processus va s'effectuer en plusieurs étapes décrites sur le schéma page 12 de la présentation

(http://www.sne.fr/pdf/Arrow_Piero_Atanasio_Presentation.pdf):

- les bibliothèques interrogent ARROW à partir de leurs fichiers contenant des informations sur le livre à numériser, avec un seuil minimum de métadonnées. Puis ARROW compare ces informations avec celles du système TEL (The European Library) qui regroupe tous les catalogues des bibliothèques nationales européennes.

- TEL va s'efforcer de fournir une grappe ("*cluster*") de notices bibliographiques relatives à la manifestation que l'utilisateur d'ARROW souhaite numériser. C'est la seule façon d'identifier l'œuvre sous-jacente !

- Pour définir si l'œuvre est dans le domaine public ou non, TEL ira chercher les dates biographiques des auteurs (et autres contributeurs) dans le Virtual International Authority File (VIAF: <http://www.viaf.org>) et appliquera, pour le prototype, la règle des 70 ans après le décès de l'auteur.

- Afin de définir le statut commercial de l'œuvre (en fait de la manifestation), on va interroger les bases bibliographiques de type Electre pour vérifier si au moins une édition du livre est commercialement disponible.

- Si l'œuvre est sous droits mais épuisée, on va interroger les bases de données d'ayants droit du type base du Centre Français du droit de Copie (CFC). Si l'éditeur est introuvable, ou bien si l'éditeur n'est pas titulaire des droits numériques et si l'auteur n'est pas joignable même grâce aux informations fournies par ces bases, l'œuvre est considérée comme potentiellement orpheline. Elle est alors placée dans un registre ad hoc (le Registre des Œuvres Orphelines), afin que les ayants droit puissent la revendiquer a posteriori et faire changer son statut.

Nous essayons d'impliquer toutes les parties prenantes, qui chacune bénéficiera du système. Google se trouve confronté à la même problématique, et il a d'ailleurs été très utile d'étudier les problèmes auxquels il est confronté.

Nous avons procédé à un test : en choisissant 18 des plus grands auteurs italiens du 20^{ème} siècle et en interrogeant la base de données du Règlement Google¹, on obtient un taux d'erreur très élevé concernant les métadonnées, de l'ordre de 81%. A cette occasion, nous avons également constaté que 95% de ces ouvrages avaient déjà été scannés... Il est donc crucial de mettre en place un système standard d'indexation et de référencement.

Créé par les auteurs et les éditeurs américains dans le cadre du Règlement Google, afin de garantir les informations données, le Book Right Registry est susceptible de collaborer avec Arrow en Europe en vue d'une normalisation. Cela étant, doté de ressources bien moindres, Arrow se propose d'aller plus loin au sein d'un marché fragmenté, réglementé par une trentaine d'environnements juridiques différents.

Google veut utiliser les livres européens ; les tribunaux trancheront. Mais on peut déjà considérer comme une avancée le fait même que le Registre doit prévenir les ayants droit s'étant inscrits auprès de lui de l'utilisation par Google dans le cadre du Règlement de leurs livres vus comme non disponibles d'ici 60 jours. Arrow peut sans doute être utilisé pour cela mais, si nous avons besoin de renforcer notre coopération avec le BRR (Book Right Registry), il ne faudrait pas qu'il devienne notre client principal.

Pendant la période de 60 jours entre la détermination de la non disponibilité commerciale et le moment où l'on commence à utiliser un livre, BRR peut poursuivre ses recherches et nous devons peut-être travailler ensemble pour que BRR avance vers notre modèle.

Nous avons sans doute plusieurs longueurs d'avance – souvenons-nous du taux d'erreur de 81 %... Certes, les différences juridiques persisteront, mais le rapprochement des pratiques peut permettre d'avancer.

Nous ne saurions enfin oublier les valeurs qui sous-tendent le modèle de Google. En la matière, la licence légale, y compris au profit d'un seul acteur commercial, n'est pas la bonne solution. Il faut préserver la concurrence et éviter les monopoles : si les acteurs commerciaux se trouvent sur un pied d'égalité sur un marché concurrentiel, l'accès au contenu en sera facilité. Arrow a pour ambition d'y aider, mais tout dépendra bien sûr de l'engagement des différentes parties prenantes.

¹ www.googlebooksettlement.com/

Questions de la salle

Ce projet me paraît passionnant, surtout parce qu'il fait appel à deux notions auxquelles il est rare de faire référence quand on parle de numérique : le temps et la mémoire.

Je regrette simplement que, dans l'architecture que vous nous avez présentée, vous ne mentionniez qu'une organisation européenne d'auteurs ainsi qu'une société de gestion collective britannique, sans vous appuyer sur toutes les autres sociétés nationales d'auteurs, comme, en France, la SGDL, la Maison des écrivains mais aussi Sofia, qui ont pourtant une connaissance très fine du livre écrit et qui savent des choses que les éditeurs ne savent probablement pas et que les bibliothèques ignorent à coup sûr car elles ne s'intéressent qu'aux auteurs morts...

Piero Attanasio

Notre projet est ouvert aux contributions de tous. Si les associations d'auteurs n'apparaissent pas plus fortement, ce n'est pas parce que nous ne les avons pas invitées mais parce qu'elles n'étaient pas prêtes à se joindre à nous.

Qui va payer pour Arrow ? Disposerez-vous d'une subvention de l'Union européenne à partir de 2011 ?

Piero Attanasio

Lors de notre dernière réunion, nous avons eu une grande discussion quant à la création d'un modèle économique durable. Nous ignorons si les gouvernements nous subventionneront directement, mais si Arrow facilite les recherches, ceux qui réaliseront ainsi des économies seront incités à payer pour ce service, de même qu'un certain nombre d'investisseurs privés.

Il est vrai que notre projet devra être poursuivi au-delà de 2011, en particulier en direction des pays d'Europe de l'Est où les infrastructures de l'industrie du livre ne paraissent pas suffisamment solides. Il nous faudra donc vraisemblablement obtenir de nouvelles subventions de l'Union européenne, mais si vous avez d'autres idées nous sommes tout prêts à écouter vos suggestions...

J'observe que le numérique transcende les problématiques ordinaires du livre, mais aussi ses secteurs et tous ses acteurs. Aussi, je forme le vœu qu'en mars 2010, à l'occasion du salon du livre, nous ne soyons pas invités par le SNE aux quatrièmes assises professionnelles du livre, mais plutôt aux premières assises interprofessionnelles du livre. Le magistère du syndicat national de l'édition n'y perdrait pas, bien au contraire.

Piero Attanasio

Toute normalisation demande un certain travail, mais des compromis permettent toujours d'apporter de la valeur ajoutée à cet effort coopératif.

Conclusion

Virginie Clayssen, présidente de la commission Numérique

Les conséquences des avancées technologiques, nous l'avons vu avec l'exposé de Jeremy Ettinghausen, ne se limitent pas à un simple changement de support. Toutes les étapes qui permettent de mettre en contact le travail des auteurs et leurs lecteurs sont aujourd'hui pour l'ensemble des acteurs du livre des rendez-vous avec l'innovation.

Aux auteurs, ces technologies ouvrent des perspectives que certains ont déjà largement explorées, développant des interactions riches et créatrices les uns avec les autres, explorant les possibilités créatives des hyperliens, dialoguant avec les autres arts touchés par la numérisation.

Pour les lecteurs, rechercher, choisir, recommander, prescrire, critiquer, choisir, commander, acheter, lire, partager et échanger des livres, toutes ces actions se déclinent différemment dans un monde numérique.

A nous de prendre en compte ces évolutions, et d'anticiper leurs conséquences, à nous d'investir de nouveaux territoires, en gardant à l'esprit chacun des fondamentaux de nos métiers.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'imaginer des formes nouvelles, d'offrir aux lecteurs des propositions qui tiennent compte de la réalité de leurs pratiques numériques. Nous sommes encore au commencement d'une époque, et comme toutes les périodes de commencement, les incertitudes sont nombreuses, les défis également. L'incertitude est inhérente à nos métiers. Elle est le terreau de l'innovation, et ce chantier grand ouvert est passionnant.

Donnons nous dans quelques mois, peut-être avec nos amis auteurs, un prochain rendez-vous de chantier, à l'occasion des assises du mois de mars, et d'ici là continuons d'avancer, et d'apprendre ensemble en marchant.